



## Rossemaison

### **Assemblée communale ordinaire, Lundi 27 juin 2022, à 20h00, à la halle de gym**

#### **Ordre du jour :**

1. *Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. *Discuter et voter les comptes 2021 ainsi que les éventuels dépassements budgétaires.*
3. *Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 171'900 TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Forum Biwi avec raccordement à l'école. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.*
4. *Présentation et informations sur le projet de la nouvelle déchetterie régionale.*
5. *Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 29'240 TTC pour l'installation d'un nouveau programme informatique communal. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.*
6. *Prendre connaissance et accepter les modifications du règlement communal sur les élections.*
7. *Discuter et voter l'augmentation du taux de travail de 80% à 100% du concierge-voyer communal ainsi que sa rétribution.*
8. *Divers*

*Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site [www.rossemaison.ch](http://www.rossemaison.ch).*

*Les demandes de compléments ou de rectification doivent parvenir, par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.*

*Les documents et divers règlements figurants sous chiffres 2, 3, 5 et 6 ci-dessus, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 27 juin 2022, soit du 7 juin 2022 au 18 juillet 2022 au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au secrétariat communal.*